

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour :

Intervention de M. Florian Bercault, Président de Laval Agglomération, pour présenter la démarche du Projet de territoire

Objets soumis à débat ou délibération

- Commissions Laval Agglomération – Représentants à la CLECT – Commission dossiers Épicerie sociale
- Travaux d'aménagement du pont de la D137 – Engagement de la commune
- Tarif cantine / garderie – Année scolaire 2020-2021
- Convention La Brûlatte-La Gravelle – Répartition des charges de fonctionnement concernant le transport scolaire du RPI
- Durée d'amortissement Subvention d'Équipement au Département
- Travaux en cours
- Matériel Adjoints Techniques
- Création d'emploi dans le cadre d'avancement de grade
- Tableau des emplois et de l'effectif
- Indemnité Gardiennage Église
- Devis Élagage des arbres au terrain de Bicross
- Toilettes publiques
- Football Club La Brûlatte La Gravelle

Informations et questions diverses

- Demande d'emplacement vente à emporter
- Courrier d'un administré
- Réunions Commissions communales
- Divers

Convocations adressées le 3 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le onze septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – DALIGAULT – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes BEAUDUCÉL – PRINCE – BESNIER – CHACUN – SALINGRE – POIRIER – LEROUX –

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Intervention de M. Florian Bercault – Président de Laval Agglomération

M. Bercault ayant souhaité exposer aux 34 communes de l'agglomération sa démarche qui doit déboucher sur un projet de territoire ; la parole lui est donnée. Cette démarche s'articule autour de 4 temps forts :

- un temps de séminaire des élus de l'Agglomération
- un temps élargi de consultation aux forces vives de l'Agglomération
- un temps de définition des priorités à l'échéance des 10 ans qui viennent et qui doit permettre de dégager les projets les plus structurants pour Laval Agglomération
- un temps de restitution à travers une conférence des territoires.

Après cet exposé, un débat s'instaure avec les conseillers qui font part de leurs préoccupations. Le Maire présente également les grands projets de la mandature et souhaite à ce niveau une collaboration étroite avec les services de Laval Agglomération.

A 20h45, le Conseil Municipal peut aborder l'examen des sujets prévus à l'ordre du jour :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Commissions de Laval Agglomération

Commissions permanentes

Dans le cadre de Laval Agglomération, 8 commissions permanentes ont été créées. Outre les conseillers communautaires, ces commissions sont ouvertes aux conseillers communaux, sachant qu'un élu ne peut siéger que dans une commission et qu'il ne peut y avoir plus de 3 élus par commune dans une commission.

En conséquence, plusieurs conseillers municipaux de La Brûlatte s'inscrivent dans les commissions suivantes :

- Économie, enseignement supérieur (dont tourisme, recherche, haut débit, innovation)
ANGELIQUE CHACUN
- Aménagement, habitat et politique de la ville
ALEXANDRA BEAUDUCCEL
- Mobilité
CHRISTIAN RAIMBAULT
PATRICK BLAIN
- Environnement (dont nature, agriculture, plan climat)
LEON RENIER
EMMANUEL BEAUSSIER
- Culture
NICOLE POIRIER
- Sport
SEBASTIEN VERON
REYNALD LOLLIER
- Actions sociales et santé
MADELEINE LEROUX
SONIA BESNIER
- Ressources (finances, RH, informatique)
VALERIE SALINGRE
DORINE PRINCE

Représentants communaux à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code général des Impôts, Laval Agglomération a créé une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal le choix de Laval Agglomération.

Par délibération n°16 juillet 2020, le conseil communautaire a arrêté la composition de la CLECT de la façon suivante :

- deux représentants par commune hors Laval (1 titulaire et 1 suppléant),
- 10 représentants pour la ville de Laval (5 titulaires et 5 suppléants)

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT soient élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder au choix des membres de la CLECT.

Monsieur le Maire propose, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, qu'il soit procédé à l'élection au sein du conseil municipal du représentant amené à siéger à la CLECT par un vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Il est donc procédé au vote :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération de Laval Agglomération en date du 16 juillet 2020 fixant la composition de la CLECT,

Considérant que le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE :

de désigner :

- M. DEULOFEU Jean-Louis, membre titulaire de la CLECT,
- M. RAIMBAULT Christian, membre suppléant de la CLECT.

Représentants communaux à la commission « Épicerie sociale » située à La Brûlatte sur le Pays de Loiron

Après en avoir délibéré et fait appel à candidature pour siéger à cette commission chargée d'examiner les demandes transmises par les référents sociaux et de statuer sur ces mêmes dossiers, deux conseillères municipales se portent candidates à cette commission dont la fréquence de réunion est mensuelle.

Il s'agit de Mme BESNIER Sonia et Mme POIRIER Nicole.

Travaux d'aménagement du pont de la RD 137

Pour que le permis d'aménagement du lotissement de la Chênaie puisse être délivré ; il y a nécessité pour la commune de s'engager à réaliser les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux pluviales dans le bas du bourg au niveau du pont qui traverse le CD137, de même que s'imposent des travaux en amont au niveau de la rue des Aubépines pour faciliter l'écoulement desdites eaux pluviales notamment en cas de très forte pluviométrie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cet engagement ; ces travaux devant être terminés avant la fin de l'année 2021.

Tarifs cantine/garderie

Cantine

Le prestataire de service Convivio ayant procédé à une révision effective de ses prestations de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021, le Conseil Municipal accepte de répercuter ce coût auprès des usagers utilisateurs du service.

Le coût des repas sera donc le suivant à partir de l'année scolaire 2020-2021 :

- repas adulte : 3,48 €
- repas enfant : 2,93 €

Garderie

La tarification reste inchangée :

1,10 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900 €

1,20 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 900 €

Convention La Brûlatte-La Gravelle dans le cadre du transport scolaire

Lecture est faite de cette convention qui fait état dans son article 1 que le coût réel du transport sera supporté par les deux communes sur le différentiel du coût facturé à la commune de La Brûlatte et de la compensation versée par Laval Agglomération pour ce service.

L'article 2 précise que le coût ainsi précisé sera proportionnel au nombre d'élèves de chaque commune utilisant le service de transport scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Durée d'amortissement concernant une subvention d'équipement au Département

Lors de la réalisation de travaux réalisés par le Département au niveau de la Muserie concernant l'amélioration de la sécurité, ce dernier avait sollicité une participation financière de la commune à hauteur de 6 159,63 € inscrite au compte 204131. La trésorerie de Laval nous ayant fait remarquer que cette subvention devait être amortie ; il y a lieu de prendre une délibération allant dans ce sens, prévoyant un amortissement sur 15 ans à compter de 2020 et présentant le tableau suivant :

Compte	coût	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
204131	6 159,63	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,64	410,67

Le Maire demande également au Conseil Municipal que tous les biens enregistrés au compte 204131 soient amortis sur une période de 15 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette durée d'amortissement.

Travaux en cours

Le Maire rend compte de l'évolution du cours des travaux à intervenir sur la commune :

- le pare-ballon qui doit équiper le Multisport doit être posé courant septembre. Le coût de cet investissement représente une somme de 3 164,16 € TTC.
- une première esquisse de la rénovation et de l'extension de la Salle des fêtes réalisée par le bureau d'architectes BECB est présentée au Conseil Municipal. Un premier estimatif fait apparaître un coût global de 518 022 € TTC. Compte tenu des différentes subventions sollicitées par la commune, ce coût ne sera pas un coût net pour la commune. Une réunion sera programmée avec le Conseil Municipal et l'architecte qui permettra d'apporter toutes les précisions utiles sur le projet et qui prendra en compte les possibles évolutions.

Le Conseil Municipal prend note de ces différents travaux.

Matériel technique

Dans le cadre budgétaire une somme avait été provisionnée pour l'achat d'un éventuel camion adapté aux travaux d'entretien qui sont nécessaires sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère que cet investissement n'a pas un caractère d'urgence et décide de ne pas faire l'acquisition de ce type de camion.

Création d'emplois dans le cadre de l'avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- Emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe pour assurer les missions d'Agent d'entretien
- Emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe pour assurer les missions d'Agent polyvalent

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (28,5/35) d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} mai 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (34/35) d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021.

Mise à jour du Tableau des emplois et de l'effectif

Pour tenir compte des créations d'emplois, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs qui est le suivant au 11 septembre 2020 :

EMPLOIS					EFFECTIFS				
Date délibération	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
29/04/2009	Secrétaire de mairie	29h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint admin principale de 2 ^e clas Adjoint admin principal de 1 ^{re} class	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Titulaire	activité	
10/03/2020	Secrétaire de mairie	21h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint admin principale de 2 ^e clas Adjoint admin principal de 1 ^{re} class	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Titulaire	activité	
07/10/2011	Agent polyvalent	34h	Tech	C	Adjoint techn principal de 1 ^{re} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Titulaire	activité	
11/09/2020	Agent polyvalent	34h	Tech	C	Adjoint technique Adjoint techn principal de 2 ^e classe	Adjoint technique	Titulaire	activité	
28/06/2002	Fonction ATSEM	31h annualisées	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
01/10/2010	Fonction ATSEM	31h annualisées	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
03/12/2004	Cantine/Garderie	33h annualisées	Tech	C	Adjoint technique Adjoint techn principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Titulaire	activité	
11/09/2020	Agent d'entretien	28,5h annualisées	Tech	C	Adjoint technique Adjoint techn principal de 2 ^e classe	Adjoint technique	Titulaire	activité	
13/05/2019	Agent de bibliothèque	17,5h	Patrim	C	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrim ppal de 2 ^e clas Adjoint du patrim ppal de 1 ^{re} clas	Adjoint du patrimoine	Titulaire	activité	
18/09/2015	Cantine/Garderie Vacances scolaires	Non permanent 6,5h/jour maxi	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Contractuel		
18/09/2015	Remplacement temporaire d'un agent	Non permanent		C	Adjoint administratif Adjoint technique				

Indemnité gardiennage de l'Église

Mme Boutault Anne-Marie ayant cessé son activité de gardiennage de l'Église et le Maire ayant nommé pour la remplacer Mme Boisseau Elisabeth par arrêté du 20 juin 2020, il y a lieu de fixer une indemnité de gardiennage pour Mme Boisseau.

Sur proposition du Maire et tenant compte de la dernière circulaire du 7 mars 2019, le Conseil Municipal accepte de fixer ladite indemnité annuelle à 479,86 €. Pour l'année 2020, l'indemnité sera répartie proportionnellement entre Mme Boutault et Mme Boisseau.

Devis élagage des arbres du terrain de bicross et du plan d'eau

M. Daligault Nicolas juge et parti ne prend pas part à la délibération.

Un devis de nettoyage des 14 arbres situés sur le terrain de bicross où est situé le Multisport et de suppression de basses branches au plan d'eau avec évacuation des branches et broyage effectué par un agent communal fait apparaître une dépense de 1 332 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis.

Travaux toilettes publiques

Dans le cadre de la garantie décennale et de malfaçon constatée au niveau des sanitaires extérieurs, un chèque de 5 947,44 € a été récupéré par la commune pour refaire des travaux de reprises de fissures et pose d'une nouvelle faïence avec la dépose des cuvettes des sanitaires et leur repose.

Ces travaux validés par le Conseil Municipal seront réalisés dans les semaines qui viennent.

Il y a lieu également de procéder au remplacement des portes et pour tenir compte des travaux à engager sur la salle des fêtes, des conseils vont être demandés à l'architecte sur la couleur et le matériau à choisir.

Football Club La Brûlatte – La Gravelle

Un point est fait sur la demande du nouveau club de football La Brûlatte – La Gravelle en notant que le terrain de football de La Brûlatte n'est actuellement pas opérationnel notamment au niveau des sanitaires et des vestiaires pour pouvoir permettre à un club d'y jouer. Une solution a été trouvée pour la saison 2020-2021 par les responsables du club et ils utilisent le terrain communal de football de Launay-Villiers.

Lors de la réunion du Conseil Municipal de Launay-Villiers le 7 septembre 2020, ce dernier a rédigé un projet de convention d'utilisation du terrain de Launay-Villiers avec les 3 mairies concernées et le Président du Football Club La Brûlatte-La Gravelle.

Un débat s'instaure autour de cette proposition et après un vote, le projet de convention est refusé par 9 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour.

La commune ne signera donc pas ce projet faisant remarquer que dans l'équipe du foot La Brûlatte-La Gravelle il n'y a à ce jour aucun joueur de La Brûlatte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande d'emplacement pour vente à emporter

Un vendeur ambulant de pizzas au feu de bois ayant souhaité demander à la commune un emplacement vente à partir du mois d'octobre tous les vendredis ; le Conseil Municipal accepte cette proposition mais elle ne pourra intervenir qu'à partir du 23 octobre 2020 ; le vendredi précédent, une activité vente de pizzas est déjà programmée par l'association des parents d'élèves de l'École.

Courrier d'un administré

M. Jérôme Galard a fait parvenir en Mairie un courrier faisant état de la pollution nocturne qu'occasionne l'éclairage public. Lecture est faite de ce courrier qui propose notamment certaines pistes pour réduire l'éclairage public. Cette démarche est tout à fait conforme à la réduction des nuisances nocturnes inscrite dans les lois Grenelle I et Grenelle II qui visent notamment à une reconquête de la biodiversité.

M. Galard ayant souhaité mettre en place un groupe de travail concernant ce sujet ; le Maire demande si certains conseillers seraient prêts à rejoindre ce groupe. M. Christian Raimbault, M. Jean-Louis Deulofeu se proposent d'intégrer ce groupe et des personnes sensibles à cette problématique seront également informées de la mise en place de ce groupe. Le Maire prendra contact avec M. Galard pour la suite pratique à donner à cette proposition.

Divers

Demande d'adhésion du réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable

Lecture est faite de cette proposition d'adhésion qui au 10 décembre 2019 regroupait 32 collectivités. L'adhésion représente une somme annuelle de 300 € pour la commune.

Les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite à cette demande.

Pétition

Une pétition des habitants de Libaret a été remise aujourd'hui pour être lue au Conseil Municipal.

Elle concerne la sécurité du hameau compte tenu de la vitesse parfois excessive de certains véhicules, notamment cet été des mobylettes. Ladite pétition pose la problématique d'un éventuel investissement à réaliser sur le CD137 dans le sens La Brûlatte – Port-Brillet (ralentisseur, rétrécissement de chaussée...).

La commission voirie passera pour voir quel aménagement peut être le plus efficace et cette pétition sera transmise aux services de sécurité routière du Département pour voir la faisabilité et l'efficacité réelle de cet investissement.

Prochaines dates

28 septembre 2020 : CCAS à 20h en Mairie

28 septembre 2020 : Commission bulletin communal à 20h30 en Mairie

16 octobre 2020 : Conseil municipal à 20 h en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	